

**Commune de Pont-de-Poitte**  
**Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du**  
**Jeudi 13 septembre 2018**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 07 septembre 2018, s'est réuni le jeudi 13 septembre 2018 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, LACOMBE Marie 1ère adjointe, MAGREULT D'ATTOMA Laurent 2ème adjoint, BUISSON Daniel 3ème adjoint, Mesdames CABOCHE Nadine, Messieurs REVOL Pierre, GAVAND Jérôme, GENSSE Jean-Michel, JANSOONE Romain, LARDET Stéphane, conseillers.

Absents excusés : PERNOT Daniel, a donné procuration à Mme DeParis-Vincent

Absents non excusés : Mme MARQUES Marina, M. CAMELIN Samüel,

Désignation du secrétaire :

Jean-Michel GENSSE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Mme le maire fait part de la démission de Mme Natacha Besse suite à son déménagement de la commune.

**1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26/06/2018;**

Le compte-rendu de la réunion du 26/06/2018 est approuvé à l'unanimité

**2. Point par Mme Marie LACOMBE, 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;**

Point sur le TEPCV :

- Travaux en cours :
  - Isolation extérieure du Pôle santé et de la petite salle, pose des menuiseries au pôle santé :  
Les travaux sont en cours pour la petite salle et doivent démarrer semaine 38 pour le pôle santé.  
Les conseillers émettent à l'unanimité un avis favorable pour un avenant pour la pose de volets solaires à l'étage évitant ainsi des travaux de maçonnerie et d'électricité dans l'appartement refait à neuf et autorisent Mme le maire à signer cet avenant déjà proposé aux autres communes.  
Demande du médecin pour la pose d'un vantail percé pour l'utilisation d'une climatisation mobile, le surcoût est d'environ 700 € HT, qui pourrait être intégré au TEPCV.  
Après discussion cet achat est adopté par 6 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.
  - Travaux d'éclairage public : l'entreprise Goyard interviendra à compter de la semaine 38, ils commenceront par le chemin piétonnier, puis chemin de la Guide avec les travaux d'évacuation des eaux pluviales.
- La restitution de l'étude menée par la FREDON sur les pratiques alternatives, le désherbage différencié et l'enherbement du cimetière sera publique courant octobre.

**3. Point par M Daniel BUISSON, 3ème adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune ;**

**3.1. Location des salles, cautions ;**

- Lorsque les salles sont louées, le nettoyage laisse parfois à désirer, il est proposé :
  - o De demander une caution supplémentaire pour le ménage, qui sera encaissée si le ménage n'est pas correctement réalisé.
  - o De procéder à une remise et au rendu des clefs en mains propres à la mairie avec état des lieux d'entrée et de sortie.
- Le règlement actuel prévoit la gratuité de la salle pour les enterrements, il avait été proposé lors d'un précédent conseil que cette location soit payante pour les familles non pontoises, la délibération n'ayant jamais été prise il convient d'en prendre une.

Après discussion le conseil :

Adopte à l'unanimité la mise en place d'une caution de 160 € lors des locations, encaissée systématiquement et en totalité si le ménage n'est pas réalisé ;

Fixe par 10 voix pour, 1 abstention, un tarif à la demi-journée de 30€ en semaine pour la petite salle. Lors des enterrements la gratuité de la salle restera aux familles Pontoises mais le tarif de 30 € sera appliqué pour les autres, pour une utilisation en semaine. Le tarif habituel de location le week-end sera appliqué pour une location le samedi, (ou vendredi) si cette location bloque une réservation de WE.

Une délibération sera prise.

**3.2. Validation du rapport de la CLECT, FPIC :**

- Rapport de la CLECT : M. Magréault d'Attoma, titulaire à la CLECT pour la commune, et Mme le maire font part du rapport de la CLECT pour l'année 2018 dont les principaux points sont :

- intégration de la Part Compensation Salaire (CPS) à hauteur de 2.09%, qui viendra en déduction sur nos allocations compensatrices (-321.59 €)

- réintégration des IFRER pour la commune de Soucia

- intégration, à la demande de la communauté de communes du pays des Lacs d'une participation des communes pour le poste d'agent en charge de l'urbanisme. Cet agent répond aux demandes des habitants pour les questions d'urbanismes, notamment pour les petites communes. Le coût est fonction du nombre d'habitants et s'élève pour la commune de Pont de Poitte à 2004.05€.

Les AC définitives 2018 seront donc de 169.729,46€ (contre 172.055,09) en 2017.

La discussion porte sur la prise en charge du poste animation du PLUI, supporté par les communes, et dont Pont de Poitte est le 2<sup>ème</sup> contributeur alors qu'il avait été convenu que nous ne participerions qu'à hauteur de 500€ pour ce poste compte tenu que notre PLU est récent et qu'en terme d'appui sur l'urbanisme nous disposons de notre secrétariat.

Le rapport est rejeté par, 5 voix contre, 2 abstentions, et 4 voix pour.

Une délibération sera prise.

Il est par ailleurs souligné que l'intégration de la zone artisanale n'est toujours pas à l'ordre du jour au niveau de la CCPL, un courrier sera fait à la CCPL pour étudier à nouveau cette intégration de la zone.

- FPIC : Fonds de Péréquation InterCommunal. Ce fonds est constitué par les contributions des collectivités (communes et intercommunalités) considérées comme les plus riches pour être reversé aux plus défavorisées. Avec le regroupement des intercommunalités et communes sur l'ensemble de la France, et au regard de la méthode de calcul utilisée (population, effort fiscal de chaque collectivité et rapport entre la fiscalité de la communauté de communes et ses communes), la CCPL et ses communes sont considérées comme plus riches, leur contribution augmente tandis que le reversement diminue fortement ainsi 5 communes de la communauté de commune deviennent donc plus contributrices que bénéficiaires. Cette tendance devrait s'accroître l'année prochaine. Le conseil communautaire du 28 juin ayant statué sur une répartition de droit commun (telle que prévue par les services de l'Etat), chaque commune garde son solde, il n'y a pas de mutualisation avec la communauté de communes contrairement aux années précédentes. Pour Pont de Poitte ce solde est juste positif et s'élève à 308€.

Redevance d'occupation du domaine public de la commune par les particuliers ou les entreprises travaillant pour leur compte, sans avoir demandé d'autorisation préalable d'occupation du domaine public de la commune.

Face aux travaux ayant lieu sans demande d'occupation du domaine public de la commune, et/ou de travaux ne faisant pas ensuite l'objet d'une réhabilitation, Mme le maire propose d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public qui courra par jour suite à la mise en demeure de remise en état ou de libération du domaine public.

Après discussion, le conseil adopte par 10 voix pour, 1 voix contre, le principe d'une redevance de 15 € / jrs à compter de la date butoir signifiée lors de la mise en demeure de remise en état et/ou de libération des lieux.

Une délibération sera prise

#### **4. Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2<sup>ème</sup> adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;**

##### **4.1. Urbanisme ;**

###### **4.1.1. Point sur les dossiers d'urbanisme en cours ;**

Déclarations préalables :

- Pose de panneaux photovoltaïques rue Pierre Morel
- Plusieurs dossiers d'huisseries
- Isolation extérieure Grande rue
- Création carport rue du Crès

Permis de construire :

- Création garage et pose panneaux photovoltaïques route de Poitte

Il est rappelé que les travaux de façades (dont changement de couleurs), toiture et clôture doivent faire l'objet d'une déclaration.

##### **4.2. Travaux ;**

###### **4.2.1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune ;**

-Préparation du groupe scolaire pour la rentrée, élagage, taille des haies, entretien des voiries et mobilier urbain, nettoyage des tags. Arrosage des bacs à fleurs.

-Préparation de la Petite salle et du pôle santé en vue des travaux d'isolation extérieure.

-A noter que suite à de la dégradation de mobilier un jeune fera une semaine de travaux d'intérêt général. Toute dégradation est aujourd'hui suivie d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

-L'auvent pour la cuve à fioul extérieure à l'église devrait être posé semaine 38, et la nouvelle cuve dans la foulée.

-Les travaux d'enfouissement la ligne moyenne tension ont repris et se poursuivront du poste source jusqu'au Pont jusqu'en semaine 44.

-Travaux pour création de traversées d'eau dans le chemin forestier de Blesney, pour un montant de 600 €TTC car dès qu'il y a des pluies violentes elles ravinent le chemin.

###### **4.2.1.1. Porte appartement communal suite sinistre ;**

La porte de l'appartement communal ayant été défoncée, l'assurance prenant en charge le changement mais avec une franchise de 288€, 2 possibilités s'offrent à la commune :

Réparation ou changement.

Les devis demandés font apparaître un tarif de 276,78 € TTC pour une réparation et de 659,84€ TTC pour le changement (moins disant),

Le conseil décide à l'unanimité de procéder au changement de la porte par l'entreprise Cappelli-Berrod, avec l'option peinture.

###### **4.2.1.2. Chaudière mairie ;**

La chaudière de la mairie ayant lâché ce printemps et n'étant pas réparable des devis ont été demandés aux entreprises locales (REVOL ENERGIE, ADG et GRANDCLEMENT).

M. Pierre Revol sort.

Pour une chaudière et un brûleur similaires les prestations d'installations sont très différentes et des devis vont de 5370€ TTC à 8247.23 € TTC.

Après discussion et au vu des différences de prestations proposées le conseil décide de demander conseil à un technicien spécialisé indépendant, et d'en référer à la commission hebdomadaire des adjoints, et autorise madame le maire à signer le devis le mieux disant à la suite de cette expertise et commission.

##### **4.3. Eau, assainissement ; point sur les dossiers en cours ;**

Dossier mise en séparatif ZA : le dossier n'est actuellement pas prioritaire au niveau de l'Agence de l'Eau, qui demande que les appels d'offres soient signés sans garantie de subvention.

Par contre ce dossier pourrait être éligible à la DETR 2019.

Le conseil autorise Mme le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DETR ou de tout autre financeur public ou privé.

Une délibération sera prise.

Renouvellement DSP : les propositions modificatives sont arrivées et font l'objet d'une étude par le cabinet GUESAC EAU. La commission sera réunie fin du mois de septembre.

## **5. Achat vente de terrains :**

### **5.1. Achat parcelle A132 à M Crotti :**

Suite à l'accord passé avec M. Mme Crotti, il est procédé à l'acquisition de la parcelle A1432 d'une surface de 6m2 derrière l'ancien cinéma, à l'€ symbolique afin de favoriser le cheminement piéton. Les propriétaires de l'ancien cinéma pourront réaliser une sortie pour les véhicules de secours et les livraisons derrière le bâtiment ainsi qu'un portillon piéton sur le côté pour le volet sécuritaire du bâtiment lors de sa future occupation par du public.

L'achat se fera par acte administratif à charge de la commune, Mme Marie Lacombe représentant la commune.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

### **5.2. Vente parcelle A1433 à Mme Marques :**

Suite aux précédents conseils, il est vendu à Mme Marquès la parcelle A1433 d'une surface de 71m2, au prix de 5€ / m2, frais d'actes à la charge de l'acquéreuse soit une vente au prix 500 €.

La cession se fera par acte administratif, Mme Marie Lacombe représentant la commune.

Cette décision est approuvée à l'unanimité

Une délibération sera prise.

### **5.3. Demande pour rachat par la commune de l'accès aux Cités :**

Suite à la vente d'une maison rue des Cités, Me MAIRE notaire demande à la commune si elle souhaite acquérir à l'€ symbolique le chemin d'accès entre la route de la Saisse et les cités, chemin propriété de EDF. Les frais d'acte notarié à charge de la commune s'élèveraient à 180 €. Un conseil municipal du 28 aout 1998 sous la présidence de M. Bernard Thurel maire faisait déjà part de cette possible rétrocession, en question diverses, mais sans qu'aucune suite n'ait été donnée.

Après discussion le conseil ne souhaite pas non plus donner suite.

## **6. Location en meublé du studio :**

Le studio est difficilement louable en l'état : les demandes d'utilisation sont pour de courtes durées, plutôt en dépannage. Ce studio étant déjà doté d'une kitchenette équipée, il est proposé de le meubler et de le louer en meublé avec charges comprenant électricité et eau.

Les communes de Mesnois et Patornay sont favorables à cette modification.

Après discussion le conseil décide à l'unanimité de meubler ce studio pour une somme maximum de 2000€, et de fixer le loyer à 200 € /mois, indexation sur le dernier indice connu et caution d'un mois.

Les charges fixes s'élèveront à 25 €/mois, eau et électricité en sus.

Une délibération sera prise.

## **7. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions :**

Bureau de la communauté de communes : proposition de modification des statuts, et définition des intérêts communautaires touristiques qui seront présentés au conseil communautaire du 20 septembre. Réflexion sur une fusion avec les communautés de communautés voisines suite à la lettre ministérielle informant que les communautés de communes dont la population serait inférieure à 15000 habitants ne seraient plus prioritaires au niveau des dotations telles que la DETR, et calcul entraînant une baisse des dotations globales de fonctionnement, FPIC, pour les petites intercommunalités.

## **8. Questions diverses :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.